

# DANGER 5G



Du 25 avril au 12 mai 2020.

## SOMMAIRE

- 1) 25/04/2020 : Attaques contre la 5G : Twitter renforce encore sa liste de sujets interdits sur le coronavirus2
- 2) 04/05/2020 : Article dans BIOCONTACT de mai sur la 5G et le pistage des citoyens..... 3
- 3) 07/05/2020 : **Le premier-ministre polonais signe un appel mondial pour mettre fin à la 5G** ..... 5
- 4) 08/05/2020 : **ROBIN DES TOITS : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage »  
ou Etre lanceur d'alerte lorsque toute critique est taxée de complotisme**..... 7
- 5) 08/05/2020 : **ATTENTION ! le développement de la fibre optique dans toutes les rues  
de France servira la 5G** ..... 11
- 6) 09/05/2020 : Ce qu'on peut faire avec la 5G « pour notre bien » ..... 12
- 7) 11/05/2020 : VINCI, FREE et la Commune de CIBOURE profitent du confinement ...  
pour tenter l'installation d'une antenne 5G de 33 mètres de hauteur et de ses relais à  
proximité immédiate d'habitations ... Visible de la mer à + 68 mètres NGF ..... 12
- 8) 13/05/2020 : Action en justice contre la 5G en Grande-Bretagne..... 16
- 9) 12/05/2020 : Emission Terra Terre sur les ondes électromagnétiques et la 5G ..... 19

## 1) 25/04/2020 : Attaques contre la 5G : Twitter renforce encore sa liste de sujets interdits sur le coronavirus

<https://francais.rt.com/international/74478-attaques-contre-5g-twitter-renforce-encore-liste-sujets-interdits-sur-coronavirus>

*« Dans le cadre d'une lutte de plus en plus sévère contre les « allégations non vérifiées » concernant l'épidémie de Covid-19, le réseau social américain Twitter a annoncé qu'il supprimerait désormais les messages liant l'épidémie à la 5G.*

*Twitter va supprimer les messages incitant à des « activités nuisibles », en particulier les appels à détruire des antennes-relais 5G après avoir constaté des messages liant cette nouvelle technologie à la propagation du nouveau coronavirus.*

*« Nous avons élargi nos directives sur les allégations non vérifiées qui encouragent les gens à se livrer à des activités nuisibles, pouvant mener à détruire ou endommager des infrastructures 5G, ou entraîner une panique généralisée, des mouvements sociaux ou des troubles à grande échelle », a écrit le 22 avril l'équipe en charge de la sécurité au sein du réseau social.*

*Twitter donne en exemple le message suivant : « La 5G cause le coronavirus – allez détruire les antennes-relais autour de chez vous ». Selon l'AFP, des antennes-relais ont été attaquées en Europe à la suite de ce type de messages sur les réseaux sociaux ou sur les messageries tels WhatsApp (propriété de Facebook). La firme à l'oiseau bleu a précisé, le 22 mars, avoir retiré plus de 2 230 tweets contenant des informations « trompeuses et potentiellement dangereuses » depuis la mise en œuvre de critères plus stricts, le 18 mars »*

Or aucun collectif anti 5G n'a dit que la 5G causait le coronavirus, mais plutôt qu'il affaiblissait tellement le système immunitaire que celui-ci se trouve dans l'incapacité d'y faire face. On relaye une information erronée lancée par quelqu'un pour interdire de parler des problèmes de la 5G.

2) [04/05/2020 : Article dans BIOCONTACT de mai sur la 5G et le pistage des citoyens](#)

mensuel gratuit  
en magasins bio  
depuis 1991

# biocontact

www.biocontact.fr tirage de ce numéro 200 100 exemplaires mai 2020 n°312

## produits de la ruche

une avalanche de bienfaits

- 🐝 miel, pollen, propolis, gelée royale : la bande des quatre
- 🐝 miel et pollen : ça se cuisine aussi !
- 🐝 le miel : un trésor de plus en plus rare
- 🐝 l'apicosmétique au service d'une beauté saine, naturelle et engagée
- 🐝 apiculture douce en ruche Warré : vous connaissez ?

**SPÉCIAL CORONA VIRUS**

- LES CONSEILS NATURO
- QUAND LA BIOÉLECTRONIQUE PARLE DE VOTRE TERRAIN
- PISTAGE : LA 5G PARTOUT ?
- REJOIGNONS-NOUS MAINTENANT, POUR APRÈS...
- LE MESSAGE DES PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES
- UN PEU DE SAGESSE...

## L'urgence c'est la santé, la solidarité, pas la 5G, ni de nous pister !

Le Gouvernement vient de promulguer à la hâte une ordonnance pour la pose de nouvelles antennes 5G, permettant aux opérateurs l'accès sans autorisation préalable aux parties communes des immeubles et aux toits pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. N'y avait-il pas d'autres priorités que le déploiement de cette technologie aux effets sanitaires controversés, en particulier sur les personnes électrohypersensibles ?

**L**e Gouvernement a décrété l'« état d'urgence sanitaire » le 22 mars, texte qui, a priori, aurait dû privilégier des mesures permettant enfin de lutter efficacement contre la pandémie de coronavirus : quarantaines pour ceux venant de pays ou zones à risque ; généralisation des tests ; doter soignants, malades et porteurs sains de masques ; investir massivement dans les lits, respirateurs et traitements ; mesures spécifiques pour les plus exposés (soignants, pensionnaires des Ehpad, prisonniers, migrants, travailleurs de l'alimentation, milieux populaires mal logés...). Pour ce faire, il aurait dû généraliser les réquisitions de cliniques privées, d'usines, prévoir une dotation exceptionnelle pour un système de santé publique exsangue suite aux restrictions budgétaires...

### Un coup de force

Au lieu de cela, cet « état d'urgence » impose un dispositif aveugle, des mesures défavorables aux salariés et d'autres qui n'ont rien à voir avec l'urgence sanitaire. Ainsi, il a promulgué très rapidement (seulement trois jours après !) une ordonnance le 25 mars qui, pour la pose de nouvelles antennes 5G, supprime toute obligation de contrôle par les mairies et



Ce coup de force permet d'ignorer les garanties apportées par la loi Abeille du 9 février 2015.

l'Agence nationale des fréquences (ANFR, qui doit notamment veiller à la protection des écoles), permet l'accès sans autorisation préalable aux parties communes des immeubles et aux toits pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. C'est un cadeau fait à Orange, Bouygues, SFR et Free pour leur permettre de déployer très rapidement, et sans contestation

citoyenne possible, leur réseau pour la 5G, donc avant son démarrage prévu en France à partir de juillet 2020.

Ce coup de force permet d'ignorer les garanties apportées par la loi Abeille du 9 février 2015, laquelle impose une concertation avant toute installation, pour garantir que soient protégées les personnes électrohypersensibles (EHS), ainsi que les enfants, face aux ondes électromagnétiques.

### Quelles conséquences pour la santé ?

De nombreuses études scientifiques menées par des chercheurs de renommée internationale ont mis en évidence les effets non thermiques (non pris en compte par les normes officielles) des champs électromagnétiques sur le vivant. La 5G a précisément été conçue pour générer des pulsations très puissantes afin de pouvoir acheminer un volume de données colossal.

Les conséquences gravissimes pour la santé s'accompagnent d'une baisse généralisée des défenses immunitaires. Si les autorités sanitaires des différents pays continuent de minorer l'ensemble de ces effets, la justice commence à les prendre en compte, comme la Cour d'appel de Turin le 13 janvier 2020.

### Un pistage à la chinoise ?

Dans le même souffle, le pouvoir a mis en place un Comité d'analyse, de recherche et d'expertise (CARE) qui doit « réfléchir sur l'opportunité de mettre en place des mesures de suivi numérique en France ». Or, d'après Mediapart, sur les cinq membres de ce conseil, quatre sont directement liés à des labo- ■■■

■■■ ratoires ou des fournisseurs de matériels. L'un d'eux promet ainsi un robot pour réaliser des tests express, fabriqué par l'un de ses financeurs. Nul doute qu'ils sauront écouter les fournisseurs d'applications diverses. Pour notre santé et la défense de notre vie privée ? Rien n'est moins sûr. Beaucoup de propositions d'applications pour smartphones utilisent déjà nos données personnelles sans notre consentement (positionnement GPS pour connaître nos déplacements, nos fréquentations).

L'attestation en ligne française nous rapproche du modèle chinois. Des drones et des caméras pourraient même mesurer notre tem-

pérature et les mettre en lien avec nos données de santé... Le Défenseur des droits demande le respect de la vie privée et la garantie du secret médical. La Quadrature du Net (1) demande que le Gouvernement « s'engage à faire immédiatement la transparence sur toutes les mesures de surveillance de la population mises en œuvre ».

On le sait bien, ces mesures prises « dans des circonstances exceptionnelles » pourront être intégrées dans la législation ordinaire, comme cela s'est passé avec l'état d'urgence contre le terrorisme. C'est la « stratégie du choc », bien décrite par Naomi Klein (2) : un Etat utilise une

crise, renforcée par une mise en scène guerrière, pour imposer à la population des mesures prévues de longue date.

Par ailleurs, la promesse d'anonymisation de nos données est une fausse solution, particulièrement dans le domaine de la santé où quelques données médicales suffisent à retrouver n'importe quel patient ■

> Signataires : nombreux collectifs et associations Stop Linky et 5G.

### PÉTITION

- Pour appeler à la mise en place de vraies mesures pour soigner efficacement et solidairement.
- Pour vous opposer à l'ordonnance du 25 mars 2020 qui va permettre l'installation massive d'antennes 5G sans aucun contrôle, et aux dispositifs qui prévoient notre pistage numérique en niant le secret médical et la protection de notre vie privée.

Pour signer la pétition en ligne : <https://urgencesantepas5g.wesign.it/fr>

1. La Quadrature du Net promeut et défend les libertés fondamentales dans l'environnement numérique. L'association lutte contre la censure et la surveillance, que celles-ci viennent des Etats ou des entreprises privées. Elle questionne la façon dont le numérique et la société s'influencent mutuellement. Elle œuvre pour un Internet libre, décentralisé et émanipateur. [www.laquadrature.net](http://www.laquadrature.net).

2. Journaliste, essayiste réalisatrice et altermondialiste canado-américaine. [naomiklein.org](http://naomiklein.org) (en anglais).

Erreur dans l'article de Biocontact :

L'article sur Biocontact stipule que les opérateurs pourront pénétrer comme bon leur semble dans les immeubles pour y installer leurs antennes, c'est faux puisqu'il faut l'accord de la copropriété, point qu'a oublié (heureusement) l'ordonnance n°6.

Patrice Goyaud

### 3) 07/05/2020 : Le premier-ministre polonais signe un appel mondial pour mettre fin à la 5G

<https://profidecatholica.com/2020/05/07/le-gouvernement-polonais-refuse-la-5g-article-laurent-glauzy/>

## LE PREMIER-MINISTRE POLONAIS SIGNE UN APPEL MONDIAL POUR METTRE FIN A LA 5G (article Laurent Glauzy)

Publié le [7 mai 2020](#) par [laurentcatho](#) [Un commentaire](#)



Alors que la 5G se cache derrière les morts attribués au soi-disant Coronavirus, et que la France continue à instaurer de manière dissimulée ses antennes dont les fréquences peuvent permettre le contrôle des populations, le gouvernement polonais la refuse. Il est vraisemblable que cette position, soit le résultat de la nouvelle politique du président américain, dont on dit même que la Pologne était un État satellite.

Le site *Exoportail* expose l'étude ci-dessous :

**« La 5G est une nouvelle bande de fréquences millimétriques introduite par l'industrie des télécommunications dans le monde entier, a été identifiée par plus de 2 000 scientifiques et 1 400 médecins du monde entier comme présentant une menace directe pour la santé humaine, ainsi que pour la vie animale, les insectes et les plantes. La 5G fonctionne à des fréquences entre 10 et 100 fois plus élevées que les émetteurs actuels des tours de téléphonie cellulaire 3 et 4G. Le déploiement de la 5G impliquera l'installation de millions de boîtiers émetteurs à des distances ne dépassant pas un espacement de 10 à 12 maisons dans les zones urbaines. Les scientifiques ont établi que cela soumettra les citoyens vivant en zone urbaine à un barrage inévitable de pollution électromagnétique. Un rapport publié en 2017 par plus de 230 scientifiques et médecins de 41 pays exprime de sérieuses inquiétudes quant à l'augmentation constante de l'exposition aux fréquences électromagnétiques (CEM). Ils déclarent qu'avant même le déploiement de la 5G, de nombreuses publications scientifiques récentes ont montré que les champs électromagnétiques affectent les organismes vivants à des niveaux bien inférieurs à la plupart des directives nationales et internationales »**

**Ces effets comprennent le risque de cancer, le stress cellulaire, l'augmentation des radicaux libres nocifs, les dommages génétiques, les changements structurels et fonctionnels du système reproducteur humain, les troubles d'apprentissage et de mémoire, les troubles neurologiques et les impacts négatifs sur le bien-être général des humains. Les dommages vont bien au-delà des humains, car il y a de plus en plus de preuves d'effets nocifs à la fois sur les plantes et les animaux.**

En Pologne, le public est utilisé comme cobaye dans une expérience 5G pour tester l'efficacité de la technologie. Les villes suivantes sont utilisées dans l'essai : Varsovie, Lodz, Gliwice.

La même procédure a lieu dans toute l'Europe, en Amérique du Nord et dans de nombreux autres pays. L'étude la plus importante au monde, le National Toxicology Program (NTP), a révélé une augmentation significative de l'incidence des cancers du cœur et du cerveau chez les animaux exposés à des champs électromagnétiques inférieurs aux directives de l'International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (ICNIRP) qui sont suivies dans la plupart des pays. Le Premier ministre polonais a pris une mesure très responsable en signant l'Appel mondial pour l'interdiction de la 5G sur Terre et dans l'espace. Il a ouvert la voie aux dirigeants d'autres pays

pour qu'ils prennent la même mesure, protégeant ainsi leurs citoyens contre une technologie potentiellement très dangereuse et non testée dont les répercussions sur la santé et le bien-être sont sans précédent. »



*Le premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki*

4) 08/05/2020 : **ROBIN DES TOITS : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage » ou Etre lanceur d'alerte lorsque toute critique est taxée de complotisme**

[https://www.robindestoits.org/Qui-veut-noyer-son-chien-l-accuse-de-la-rage-ou-Etre-lanceur-d-alerte-lorsque-toute-critique-est-taxee-de-complotisme\\_a2899.html](https://www.robindestoits.org/Qui-veut-noyer-son-chien-l-accuse-de-la-rage-ou-Etre-lanceur-d-alerte-lorsque-toute-critique-est-taxee-de-complotisme_a2899.html)



Qui, aujourd'hui, ose aborder les effets sanitaires liés au développement à tous crins, et non justifié par la pandémie, du tout numérique, se voit traité de complotiste, voire de terroriste, comme le dit clairement le lieutenant (RO) Alexandre RODDE dans sa [note n°48 d'avril 2020 du CREOGN](#) (Centre de Recherche de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale) et dans un paragraphe intitulé "**III) Ultra-gauche, anarchistes et terroristes écologistes : une menace en évolution**" : « Certains groupuscules se sont par ailleurs déjà opposés à l'utilisation potentielle d'applications pour suivre la propagation du virus, lors de la phase de déconfinement à

**venir, et ont accusé les compteurs Linky ou les antennes 5G d'affaiblir le système immunitaire", renvoyant explicitement à une pétition et à ses signataires, dont Robin des Toits. Puis, on lit : "Une réponse pénale forte contre les actions de contamination volontaire est nécessaire." Faisant plus loin référence à de lourdes peines d'emprisonnement.**

Il ne serait donc plus possible de dire, aujourd'hui que, comme le confirment des dizaines d'études publiées dans des revues à comité de lecture, l'exposition aux champs électromagnétiques, et donc a fortiori de la 5G, diminuent les défenses immunitaires ? Ce qui pose quand même problème en période de pandémie ! Et refuser, pour des raisons sanitaires et sociétales, le déploiement de la 5G serait assimilable à une incitation à actes terroristes ? Qui a donc intérêt à répandre ces discours dans la population ? Qui a intérêt à associer, très insidieusement ou plus ouvertement, critique de la 5G, complotisme et même négationnisme, ce qui a été fait pour Robin des Toits dans un certain article de presse cité plus bas ? A quand les vraies réponses à ces vraies questions ?

Une des techniques de détournement consiste à fractionner les faits, à dissocier les actions, à multiplier et accélérer tous les processus, notamment en matière de réglementation, de façon qu'aucune vision globale de ce qui est mis en place, qu'aucune analyse, aucun recul ne soient possibles (par un procédé de disruption aujourd'hui très bien décrit). Et toute approche qui met en relation des faits ou des discours ou des écrits, parfois anciens, est accusée de complotiste. Les vieilles méthodes du discrédit sont là à l'œuvre. Très classiques, elles se voient aujourd'hui parfois doublées d'actions policières ou judiciaires ([perquisition chez l'association Next Up](#)) qui deviennent un véritable risque pour les lanceurs d'alerte ou pour les critiques du système, même exprimées dans ce qui est encore légalité.

### **Ces faits sont d'une extrême gravité.**

En conséquence, s'il y a quelques années l'action pouvait se centrer sur les effets sanitaires d'une certaine technologie, il n'est plus possible, actuellement, de considérer les choses sous cet angle : n'est plus en cause un type de technologie mais un type de société, celui du tout numérique et de la surveillance généralisée, dont les conséquences sanitaires sont, en toute connaissance de cause, déniées. Lire dans le détail les rapports de l'Anses, hors des conclusions médiatisées du "circulez il n'y a rien à voir », ou se plonger directement dans les diverses études, est, à ce propos, très édifiant.

**Il n'est plus possible, aujourd'hui, d'avoir une approche fractionnée de la situation, ce à quoi pourtant tout nous incite. C'est à ce fractionnement qu'il faut résister. Seule une mise en relation des faits permet une analyse aujourd'hui pratiquement interdite.**

### **Les prémisses (parmi d'autres)**

Une des réponses se trouve, déjà en 2004, dans le [livre bleu des industries électroniques et numériques](#) ("Propositions des industries électroniques et numériques -GRANDS PROGRAMMES STRUCTURANTS 2004). On y lit notamment page 35 : *"Le développement du téléphone cellulaire, la miniaturisation des capteurs électroniques, l'accroissement des capacités de traitement des données sont autant de technologies disponibles que nous pouvons mobiliser pour imaginer des produits et des services satisfaisant nos besoins sécuritaires.*

### **Acceptation par la population :**

*La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc **faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles.** Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes :*

- **Éducation dès l'école maternelle**, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine, et les parents ou leurs représentants s'identifieront pour aller chercher les enfants.

- Introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux : téléphone portable, ordinateur, voiture, domotique, jeux vidéo

- Développer les services « cardless » \* à la banque, au supermarché, dans les transports, pour l'accès Internet,...

*La même approche ne peut pas être prise pour faire accepter les technologies de surveillance et de contrôle, il faudra probablement recourir à la persuasion et à la réglementation en démontrant l'apport de ces technologies à la sérénité des populations et en minimisant la gêne occasionnée. Là encore, l'électronique et l'informatique peuvent contribuer largement à cette tâche."*

\* service de transaction monétaire sans carte à l'aide d'un numéro de téléphone

Ce texte résonne particulièrement avec la réalité d'aujourd'hui !

## Les faits

### **Déploiement de la 5G et déréglementation concernant la pose d'antennes :**

Prétextant sans raison réellement motivée (diminution de 35% de l'activité économique en mars\*), de la pandémie liée au coronavirus Covid-19, et par l'ordonnance n° 2020-320 du 25 mars 2020, publiée le 26 mars, le gouvernement a donné tout pouvoir aux opérateurs pour installer de nouvelles antennes relais : "*suspension de l'obligation de transmission d'un dossier au maire ou au président d'intercommunalité, décision d'implantation sans accord préalable de l'Agence nationale des fréquences, dispense d'autorisation d'urbanisme pour les constructions*" (permis de construire ou déclaration de travaux) par les services d'urbanisme des communes.

Robin des Toits a alors souligné intérêts et conséquences [d'une telle ordonnance dans le cadre du déploiement de la 5G](#).

Au vu des témoignages reçus et du type des antennes actuellement posées, nos craintes et notre discours apparaissent parfaitement justifiés :

*" Nous sommes par contre obligés de marquer notre désaccord quant aux questions relatives à la santé des populations impactées. En effet, la construction, l'installation, l'aménagement ou la modification d'une installation radioélectrique effectués dans le cadre juridique de l'ordonnance sont tenus à une procédure de régularisation ultérieure mais ne nécessitent aucune autorisation préalable. Nous considérons en conséquence que, sous couvert de l'urgence sanitaire, il est fait clairement peu de cas de cet enjeu de santé publique."*

Or un grand nombre d'[études](#) montrent que les champs électromagnétiques artificiels diminuent les capacités de défense immunitaires par différents mécanismes. En période de pandémie comme celle qui est à l'œuvre actuellement, on peut légitimement considérer comme mise en danger de la santé d'autrui l'augmentation inconsidérée du niveau d'exposition des populations. Le dire n'est être ni complotiste ni terroriste. Non ! Mais simplement alerter au sujet de la santé des populations. Le détournement malhonnête de ce discours par les autorités ou une certaine presse, écrite, audio ou télévisée, ne changent rien à la réalité des faits. Or les faits sont têtus.

Au nom de la préservation de la santé publique, on augmente les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques et, en corollaire, la souffrance de millions de personnes électrohypersensibles (EHS) et les atteintes sanitaires moins graves de millions d'autres.

## **Traçage de la population**

En ne restant pas strictement sur les aspects sanitaires, la proposition de traçage de la population infectée grâce à l'application StopCovid, aux téléphones portables ([entretien avec MM Olivier Véran, ministre de la santé et Cédric O, secrétaire d'Etat au numérique dans le quotidien Le Monde](#)), le refus du gouvernement d'un débat parlementaire sur le sujet pour aboutir finalement à un renvoi et une mise en œuvre le 2 juin, résonnent admirablement avec le Livre Bleu cité plus haut. Outre les graves atteintes aux libertés que représente une telle proposition (surtout liée à d'autres telles que l'utilisation de drones en dehors de tout cadre légal spécifique [attaquée en référé par la Ligue des Droits de l'Homme](#), le [dépistage par des chiens](#) de personnes atteintes, le [bracelet électronique](#) proposé par la société toulousaine SIGFOX pour faire respecter le confinement, l'incitation faite aux médecins, moyennant finances, de [trahir le secret médical en transmettant des données personnelles](#) au téléservice Contact Covid, la création d'un fichier des personnes contaminées, celle de « [Brigades sanitaires](#) » [chargées de repérer](#), traquer, suivre, identifier, si ce n'est dénoncer, les porteurs du virus et leur entourage, le confinement temporaire en habitat dédié), le niveau d'exposition à des fréquences, là encore très délétères, les [nouvelles lignes directrices de l'ICNIRP](#) - commission internationale sur la protection contre les rayonnements non ionisants - tenue par les opérateurs, tout cela va, dans un même ensemble, totalement et contrairement à ce qui est affirmé, à l'encontre d'une vraie politique de santé publique qui serait, entre autres, basée sur la réduction du niveau d'exposition aux CEM.

## **Utilisation du système Linky**

On connaît les conditions antidémocratiques du développement des capteurs Linky et le déni de la société Enedis - main sur le cœur nous le jurons - de la capacité de ces compteurs à faire autre chose que de mesurer des consommations, avec des données agrégées, donc affirmées comme anonymisées, et ce avec la bénédiction de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté). Or que voit-on aujourd'hui ? Le maire de la 5<sup>e</sup> grande ville de France en population demander à la société Enedis de [dénoncer, grâce au capteur Linky, les personnes qui seraient à tort dans leur résidence secondaire](#) !

## **Un article pervers dans un blog de Libération**

Notre association connaît très bien, depuis quelque temps, les blocages qui lui sont appliqués. Chacun sait le rôle d'une certaine presse dans la stratégie de la peur. On connaît moins celui d'insinuateur. C'est pourtant ce qui a été fait par M. Vincent Coquaz, le 13 avril 2020, dans son article ["Le gouvernement a-t-il «généralisé la 5G» pendant le confinement ?"](#) dans Libération Check News dont on trouve en sous-titre "Démêlez le vrai du faux" : "Pour l'association Robin des toits, «il est légitime de penser que cette libéralisation du secteur a pour but de préparer le déploiement de la 5G.

*L'analyse est ensuite reprise et déformée le 2 avril dans un article du site Le Media pour tous, qui se définit comme un « site de ré information », fondé par un ancien militant d'Egalité et Réconciliation, Vincent Lapierre. "*

Certes, il est dit que l'analyse de Robin des Toits est ensuite déformée. Il n'en reste pas moins que, dans l'inconscient du lecteur, l'amalgame est fait. Il eût été de bon aloi de la part de l'auteur d'avoir la conscience professionnelle d'au moins nous en avertir, sinon de nous demander notre position. Question de déontologie. Mais le mal est fait. Il en restera toujours quelque chose.

## **Perquisition chez Next Up**

[L'organisation Next Up a été perquisitionnée](#) le 21 avril dans [des conditions totalement inacceptables par tout citoyen de ce nom](#). Robin des Toits apporte son soutien total à Next Up, considérant les multiples questions posées tant par les réelles motivations liées à cette perquisition que les méthodes inadmissibles qui auraient

été employées. S'il s'agissait d'une intimidation à titre d'exemple pour d'autres organisations, associations ou lanceurs d'alerte, alors serait légitime l'inquiétude liée à ce questionnement.

Ladite pandémie à laquelle le monde entier doit faire face pose, au-delà de la question sanitaire qui lui est proprement liée, celle de la mise en danger des populations, notamment du fait du scandale sanitaire lié au développement inconsidéré des technologies sans fil, aux effets délétères pour tous de l'électrosmog, et particulièrement à la surexposition de ces millions de personnes EHS, en France. Le déploiement de la 5G se fait dans une opposition mondiale sans précédent, dont témoignent les nombreux appels de centaines de scientifiques et de milliers de médecins ainsi que les très nombreux collectifs mobilisés, la gestion de la pandémie étant également largement questionnée par nombre de médecins, de scientifiques de haut niveau, de citoyens de tout bord.

**On peut confiner les corps mais pas les esprits. On peut dénier ou détourner les faits et les discours. Mais les faits restent têtus. Et eux ne se taisent jamais.**

## 5) 08/05/2020 : ATTENTION ! le développement de la fibre optique dans toutes les rues de France servira la 5G

Question d'un collectif

Cette semaine malgré le confinement, des agents non masqués posent des boîtes à hauteur légèrement au-dessus de la tête d'un adulte. Je leur ai posé la question : Qu'est-ce ? Réponse : c'est la fibre optique et ils vont très vite.

A vous lire et merci pour votre dévouement.

Cordialement

Nicole

Réponse

Bonjour,

À notre connaissance, la fibre optique seule ne pose pas de problème.

Ce déploiement effréné de la fibre optique alors qu'elle n'est pas une urgence sanitaire est sûrement lié à la 5G.

Il est en effet prévu de développer un réseau dense de fibre optique pour ensuite y raccorder les antennes 5G. Ceci est expliqué dans un rapport du gouvernement "[5G une feuille de route ambitieuse pour la France](#)" dans un encadré intitulé situé en page 12, tout en haut.

Cdt

### **Fibre optique et 5G**

Le déploiement de la 5G nécessite un réseau de fibre optique très étendu, afin d'y raccorder les antennes 5G et garantir des débits importants. Le Plan France Très Haut Débit, lancé en 2013 pour apporter le très haut débit fixe à tous les citoyens et entreprises d'ici 2022, s'appuie en grande partie sur un déploiement soutenu de réseaux en fibre optique. Le réseau de fibre optique couvrira la majorité du territoire français, préparant ainsi l'arrivée de la 5G.

## 6) 09/05/2020 : Ce qu'on peut faire avec la 5G « pour notre bien »

De Stop Linky Rouen Agglo

Concernant l'état de l'art au sujet des robots, voici deux vidéos

Regardez les dans cet ordre

La première crédible

<https://www.youtube.com/watch?v=uhND7Mvp3f4>

La seconde, de base réaliste et qui pousse un peu trop loin...

<https://www.youtube.com/watch?v=dKjCWfuvYxQ>

Et les explications

<https://www.youtube.com/watch?v=TIIEYGFBEUCU>

Tout ça pour dire :

- que la technologie a "sacrément" évolué,
- que la 5G va participer à l'émergence de ce type d'appareils,
- que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux images, dès maintenant et encore plus demain,
- que rien ne peut changer après cette pandémie (tout au plus ralentir, et encore...).

## 7) 11/05/2020 : VINCI, FREE et la Commune de CIBOURE profitent du confinement ... pour tenter l'installation d'une antenne 5G de 33 mètres de hauteur et de ses relais à proximité immédiate d'habitations ... Visible de la mer à + 68 mètres NGF

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/vinci-free-commune-ciboure-profitent-confinement/89405>

**PETITION à signer sur le site. Merci**

[Accueil Pétitions Nature-environnement VINCI, FREE et la Commune de CIBOURE profitent du confinement ... pour tenter l'installation d'une antenne 5G de 33 mètres de hauteur et de ses relais à proximité immédiate d'habitations ... Visible de la mer à + 68 mètres NGF](#)



Auteur(s) :

**Collectif d'associations LAPURDI**

Destinataire(s) :

**Maire de CIBOURE, FREE MOBILE, FREE SAS (groupe ILIAD), ASF (groupe VINCI)**

La pétition

Par une belle journée ensoleillée, ce dimanche 26 avril, un véhicule se gare à l'entrée d'un chantier de réfection de l'un des ponts surplombant l'autoroute A 63 et permettant le passage de la Départementale RD 704 (dite route d'Olhette). Le pont est fermé depuis le 6 janvier et les entreprises en charge des travaux ont stoppé leurs activités depuis le début du confinement et l'accès y est interdit au public et à la circulation. Des riverains, dont les maisons dominent le pont, observent la scène.

Les occupants du véhicule banalisé franchissent en catimini les grilles empêchant le public d'accéder au chantier pour aller installer au milieu dudit pont, sur lequel personne n'est autorisé à passer, un panneau d'information annonçant *une déclaration préalable d'installation d'un pylône de 33 mètres support d'antenne multi-opérateurs*. Posé très au-delà des grilles d'interdiction d'accès au chantier du pont, le panneau, visible à la jumelle, précise que *le dossier peut être consulté en mairie ...* Et que le permis concédé daterait du *26 mars 2020*, soit un mois avant son affichage et quelques jours après le début de confinement. Le même jour, dans un autre quartier de la commune (colline de Bordagain - rue Oyarzabal) était affiché un autre panneau concernant l'installation d'une autre antenne dans une propriété privée.

Pas plus la commune, qu'ASF la filiale de VINCI, ou FREE n'ont daigné fournir une quelconque information à la population. Les élus de la commune dans leur large majorité n'ont été informés du sujet que par un article internet du quotidien local, saisi par les nombreux riverains des projets.

La lecture des dossiers d'autorisations préalables de travaux montrera quelques jours après leur demande de consultation, qu'il s'agit de projets relatifs au déploiement de la 5G, dont chacun sait que les débats sur son impact sur la santé des populations et autres espèces soulèvent des inquiétudes légitimes, notamment au regard de la littérature scientifique indépendante, au point qu'à l'international, des villes importantes et des Pays aient même renoncé à son déploiement.

A proximité du pont concerné existe déjà une antenne, dont l'impact n'a jamais été communiqué à la population. Le dossier précise que l'antenne existante devrait disparaître, sans toutefois fournir de date précise. Les riverains s'inquiètent de devoir subir la présence des deux installations voisines.

Hormis une fin de non-recevoir exprimée par le Maire, dans un courrier en réponse au Collectif LAPURDI, confirmant néanmoins l'extrême soin apporté depuis des mois à entourer de discrétion la préparation de l'un de ces projets (oubliant l'autre) les élus de la Commune de Ciboure, réunis le 4 mai pour la première fois depuis le début du confinement en Commission plénière, n'ont pas répondu à ce jour aux demandes des riverains et leurs associations. Ils avaient été saisis préalablement à la séance par visioconférence des membres du Conseil municipal, notamment par un courrier du Collectif d'Associations LAPURDI.

**Parce qu'il est profondément immoral de profiter du confinement** pour tenter d'imposer, en douce, des projets susceptibles d'attenter à la santé des populations et à l'environnement de la commune,

**Parce qu'il n'est pas acceptable de renier les principes légaux d'information** de la population, en installant des panneaux d'information à l'intérieur d'un chantier dont l'accès est interdit au public,

**Parce que la démocratie représentative n'est pas un droit conféré sans limite aux élus locaux** pour s'affranchir des plus élémentaires devoirs d'information de la population (entre autres choses, conformément à la Convention d'Aarhus - loi 2002 -285 & décret 2002-1187) et d'attention à la santé et au cadre de vie de cette dernière,

**Parce qu'une concession autoroutière n'est pas un droit délivré pour installer sur les terrains de la concession des installations de radio-télécommunications** ayant d'autres usages que ceux présentés à l'enquête publique préalablement à la déclaration d'utilité publique de l'autoroute,

**Parce qu'aucune étude d'incidence des projets concernés n'a été présentée à la population.** A notre connaissance le Maire de Ciboure, qui en a légalement la possibilité et politiquement et moralement le devoir, ne semble pas l'avoir demandée.

**Parce que les riverains des installations projetées ont droit pour le moins à la connaissance des impacts supposés sur leur santé,**

**Parce que les sites concernés sont situés dans des zones d'intérêt patrimonial** dont les paysages remarquables et les architectures sont protégés, comme certains points de vue. Un texte en vigueur (SPR/ZPPAUP) étant censé garantir la préservation de l'ensemble.

**Parce que la 5G est déployée, au profit d'intérêts économiques et techniques non débattus** sans que son utilité n'ait été démontrée et présentée à la population pour mesurer son adhésion,

**Parce que la 5G est déployée avant que ses conséquences sur la santé n'aient été sérieusement évaluées,**

Nous serions honorés de votre signature de la présente pétition et de votre soutien *à nos demandes* auprès des autorités locales et des promoteurs desdits projets de :

*1° retrait des autorisations préalables de travaux délivrées dans cette période si particulière,*

*2° fourniture de l'étude d'impact des rayonnements au voisinage des installations concernées, (installations actuelles, installations projetées)*

*3° vérification, après étude d'impact, de la conformité de telles constructions avec les règles protégeant le patrimoine architectural et paysager de Ciboure et le respect des points de vue garanti par la ZPPAUP-SPR de Ciboure, voire de Saint-Jean-de-Luz, en raison de la dimension et de l'emplacement de l'ouvrage projeté*

*4° reprise des dispositions d'organisation de la vie publique locale, permettant d'éviter de pareilles dérives.*

En vous remerciant à l'avance,

Veillez agréer nos salutations respectueuses

Collectif LAPURDI

L'action du Collectif LAPURDI est soutenue par

*SEPANSO-64 association agréée, affiliée France Nature Environnement*

Et des associations de Ciboure, membres du Collectif LAPURDI

*Association de protection du site de Bordagain*

*Association de protection du Centre Historique de Ciboure*

*Association ZIBEZPAT, Ziburu-Erreka Zahar-Patarean*

*Association Sainte Thérèse-Préservée*

**23.844** signatures

Pétition soutenue par un **Super contributeur**

**Merci pour votre mobilisation**

Vous avez déjà signé cette pétition

Aidez l'auteur à atteindre la victoire :

[Je soutiens cette pétition](#)

[Partagez cette pétition avec vos amis](#)

Je signe avec un autre email

[Voir toutes les signatures](#)

2.169 commentaires

## 8) 13/05/2020 : Action en justice contre la 5G en Grande-Bretagne

**Michael Mansfield** QC (Conseiller de la Reine - plus haute distinction honorifique d'avocat-conseil en Grande-Bretagne) dirige notre équipe juridique qui défie le gouvernement britannique pour le fait de ne pas tenir compte des risques sanitaires et des préoccupations du public liés à la 5G.

Michael Mansfield, l'un des avocats les plus réputés de notre époque, a dirigé des équipes juridiques dans des affaires très médiatisées de liberté civile et d'erreurs judiciaires. Il a représenté les familles de Grenfell Tower, Lockerbie, le massacre de Ballymurphy et Stephen Lawrence.

Il a récemment été décrit comme "le roi du travail des droits de l'homme" par The Legal 500 et comme un leader dans le domaine des libertés civiles et des droits de l'homme.

### **Pourquoi les gens sont-ils concernés ?**

Au Royaume-Uni, les gens sont de plus en plus alarmés lorsqu'ils apprennent les graves conséquences du déploiement de la 5G : pour leur propre santé, l'environnement et toute la vie biologique.

Personne ne veut d'un mât d'antennes émettant des niveaux élevés de radiations en dehors de sa maison, de l'école de son enfant ou de son lieu de travail. Les "avantages" revendiqués par l'industrie des télécommunications ont un prix très élevé.

Les radiations 5G seront envoyées par des antennes avancées, en réseaux phasés, qui transmettent des micro-ondes en faisceaux étroits, une technologie développée à l'origine à des fins militaires. Cela augmentera massivement l'exposition aux rayonnements de ces faisceaux. Ces faisceaux seront presque partout.

L'industrie des télécommunications sans fil a l'intention d'équiper presque tous les lampadaires ou poteaux électriques du pays avec de petites antennes cellulaires sans fil qui émettent des rayonnements dangereux à proximité ou à l'intérieur de nos maisons, écoles, lieux de travail et partout, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ainsi que d'intensifier la 4G dans toute la campagne.

### **Pourquoi une affaire judiciaire ?**

Notre affaire juridique est dirigée par Michael Mansfield QC, renommé pour sa défense des droits de l'homme, soutenu par une équipe juridique solide et engagée.

Rien d'autre qu'une contestation juridique ne forcera un gouvernement à prendre acte ; c'est la seule façon de s'assurer que le gouvernement s'engage dans cette affaire.

Nous intentons cette affaire parce que nous n'avons pas confiance en Public Health England. PHE (équivalent britannique de l'ANSES française) qui a rejeté de multiples avertissements du gouvernement et de scientifiques indépendants, y compris de nombreux comités scientifiques pour la santé et les preuves de milliers d'articles scientifiques examinés par des pairs. Au lieu de cela, il accepte des opinions dépassées provenant d'agences peu fiables et non responsables.

Depuis 2000, lorsque le rapport Stewart a recommandé au gouvernement d'appliquer le principe de précaution aux rayonnements électromagnétiques, le gouvernement a manqué à son devoir de protection de la santé.

Nos préoccupations portent notamment sur l'imposition de radiations à la population sans son consentement et sur la grave question de la vie privée, de la surveillance et du contrôle social.

### **Aucun test de sécurité pour la 5G**

La 5G entraînera une exposition sans précédent à un type particulier de rayonnements progressifs à des fréquences qui n'ont jamais été utilisées auparavant dans des applications grand public.

Bien que les recherches sur la nouvelle modulation et l'utilisation de fréquences plus élevées soient rares, certaines publications suggèrent des effets nocifs pour la santé humaine et animale.

L'industrie n'a pas produit une seule étude pour montrer que la 5G est sûre ni entrepris d'évaluation des risques d'effets sur l'homme, la faune et l'environnement pour cette technologie de formation de faisceau de type laser.

La 5G augmentera le rayonnement des micro-ondes et des ondes millimétriques dans notre environnement et elle utilisera de nouvelles fréquences dont la sécurité n'a pas été évaluée.

Les experts avertissent que les effets de l'exposition combinée avec les radiations existantes des GSM, 3G, Wifi, 4G causeront de sérieux dommages à la santé. Il existe déjà un ensemble substantiel de preuves démontrant que les expositions aux radiofréquences existantes sont nocives pour la santé.

Étant donné que les effets de la 5G sur toute la vie biologique n'ont pas été testés et qu'il n'y a pas eu d'études de sécurité sur les effets à court ou à long terme sur la santé, personne ne peut dire que la 5G est sûre.

L'assurance de la sécurité est actuellement basée sur le point de vue, depuis longtemps obsolète, que les radiofréquences (RF) ne peuvent être nocives qu'au-delà des niveaux d'exposition thermique, d'échauffement des tissus. Ce concept a été invalidé par des centaines d'articles scientifiques publiés et examinés par des pairs.

Les assureurs tels que la Lloyds of London et Swiss Re ont évalué le risque ; Swiss Re le classe comme un futur "risque à fort impact".

Dans leurs informations aux actionnaires, les sociétés de télécommunications mettent en garde contre la perte potentielle de la valeur des actions en raison de futurs litiges liés aux risques sanitaires.

## **Conséquence de la mise en œuvre de la 5G**

L'inaction aura pour conséquence de causer des dommages irréparables à toute la vie, en particulier aux enfants à naître, aux enfants, aux personnes âgées, à toute personne souffrant de problèmes de santé sous-jacents et aux personnes ayant des implants métalliques.

Il y aura une différence fondamentale dans nos vies ; nous perdrons notre vie privée à mesure que la surveillance et le contrôle social par l'industrie et les gouvernements deviendront omniprésents, le suivi et la surveillance conduisant à la modification des comportements.

Nous pourrions nous demander si nous souhaitons que nos vies deviennent la propriété d'une société quelconque pour le contrôle et le profit. Devons-nous obéir aux intérêts des autres, avec des choix réduits et des décisions déterminées par un algorithme ? Ou valorisons-nous notre droit à l'autodétermination sans contrainte et sans préjudice ?

## **Des preuves solides**

De nombreuses publications scientifiques récentes ont montré que le rayonnement électromagnétique affecte les organismes vivants à des niveaux bien inférieurs à la plupart des directives internationales et nationales.

Les effets comprennent un risque accru de cancer, un stress cellulaire, une augmentation des radicaux libres nocifs, des dommages génétiques, des changements structurels et fonctionnels du système reproductif, des déficits d'apprentissage et de mémoire, des troubles neurologiques et des impacts négatifs sur le bien-être général des humains.

Les dommages vont bien au-delà de l'espèce humaine, car il y a de plus en plus de preuves d'effets nocifs sur les plantes et les animaux.

Le déploiement à cette échelle de rayonnements micro-ondes pulsés relève de l'imprudence.

Texte original : <https://actionagainst5g.org/>

## 9) 12/05/2020 : Emission Terra Terre sur les ondes électromagnétiques et la 5G

L'émission a été tournée avant l'ordonnance 230-2020 du 25 mars. C'est par ici :

[https://www.publicsenat.fr/emission/terra-terre/terra-terre-181764?fbclid=IwAR2VGJ\\_PPj5t3FwJHtpwA22MLVfUBvNr-E2YH7mferN3Rx9qD4AZK6zBeG8#.XrueRN-c23g.facebook](https://www.publicsenat.fr/emission/terra-terre/terra-terre-181764?fbclid=IwAR2VGJ_PPj5t3FwJHtpwA22MLVfUBvNr-E2YH7mferN3Rx9qD4AZK6zBeG8#.XrueRN-c23g.facebook)

Emission animée par Wendy Bouchard qui a invité Michèle Rivasi et Michel Combot.

Michèle Rivasi est cofondatrice, avec Corinne Lepage, de l'Observatoire de vigilance et d'alerte écologique (Ovale). Présidente du Centre de recherche indépendant sur les rayonnements électro-magnétiques (Criirem).

Michel Combot est Directeur Général de la Fédération Française des Télécoms (il soutient l'industrie des Télécoms, et est pro 5G évidemment).

Michel Combot essaie, avec bien du mal, droit comme un piquet et sous contrôle permanent pour garder une apparente neutralité, de défendre les lobbies des télécoms. A cet effet, il n'est pas à un mensonge près (comme celui qui consiste à dire que serait les gens qui sont à l'origine d'une demande d'avoir encore plus d'antennes relais ou qu'il suffit que les maires s'opposent à une antenne pour que sa décision soit respectée). Il n'aime apparemment pas parler des effets sanitaires des ondes, mais préfère insister sur les bienfaits de la 4G et 5G. Heureusement Michèle Rivasi est là pour le contrer.